



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION
N°2023-06-DEL-244

OBJET :

ELECTION D'UN
NOUVEL ADJOINT AU
MAIRE SUITE A LA
DEMISSION DU 6^{ème}
ADJOINT

RAPPORTEUR :
M. LE MAIRE

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/
REPRESENTES : 33

VOTANTS : 33

Le 09 JUIN 2023 à 9H30, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 1^{er} JUIN 2023
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER
PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Stéphane FRANCOIS-LUBIN remplace Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT,

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL donne pouvoir à Madame Catherine EVANO, Monsieur Pascal GILLES donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI donne pouvoir à Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Fernando MENDES donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Souad BENDJEDDOU donne pouvoir à Madame Line WENZEL, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Madame Frédérique MAHER, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Jonas MAURY, Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Fabienne TANTI donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL.

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S):0

OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DU 6^{ème} ADJOINT

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L.2122-7, L. 2123-20 et suivants,

VU la délibération 20230125DEL002 du Conseil municipal en date du 25 janvier 2023,

VU la délibération n°2014-26 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjoint ;

VU l'arrêté municipal n°2020-313 portant délégation de fonction du Maire à M. Marc FONTAINE, 6ème adjoint,

VU le courrier en date du 23 mai 2023, par lequel Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye a pris acte de la décision de M. Marc FONTAINE de démissionner de ses fonctions d'adjoint au maire, tout en restant conseiller municipal,

CONSIDERANT que, lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoint, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

CONSIDERANT que le nouvel adjoint aura en charge les domaines suivants : Entrepreneurat, commerces et tourisme ainsi que le Conseil municipal des Jeunes,

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sous la présidence de M. Cédric AOUN, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du Code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 33
- e) Majorité absolue : 17

| Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| GAILLARD Gilles | 17 | dix-sept |
| BEQUIGNON Florent | 15 | quinze |

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages, avec 17 voix pour M. Gilles GAILLARD, 15 voix pour M. Florent BEQUIGNON et un bulletin blanc,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : DE PROPOSER Monsieur Gilles GAILLARD au remplacement de M. Marc FONTAINE en tant que nouvel adjoint au maire, lequel occupera le même rang que son prédécesseur dans l'ordre du tableau, à savoir 6^{ème} adjoint.

ARTICLE 2 : DE DIRE que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.



Le Maire,
Cédric AOUN



La secrétaire de séance,
Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20230609-2023-06-DEC-244-DE
Date de publication : 09/06/2023